



COMPTE RENDU **CGT** DU COMITÉ TECHNIQUE DU MARDI 25 avril 2017

1/ Evolution de l'organisation des pôles techniques-PALT

En Décembre 2015, une grande partie des agents du PALT a alerté l'administration sur des dysfonctionnements majeurs dans leur service (management pathogène, organisation inadaptée, absence de projet de service, perte de technicité) générant une importante souffrance au travail et de nombreuses demandes de mobilités spontanées.

L'intervention du CNFPT a été mis en place, afin qu'un diagnostic soit effectué et que la réorganisation de ce service soit accompagnée.

La réorganisation de ce service prévue à l'ordre du jour du CTP du 13 /12/2016 a finalement été retirée suite à l'intervention des élus CGT, en raison du non aboutissement du projet et des questionnements des agents restés en suspens.

Ce jour, le dossier présenté répond aux besoins des agents sur les aspects organisationnels mais demeure incertain sur la question managériale.

La collectivité s'est engagée :

- à la mise en œuvre de plans de formations individualisés permettant aux agents la prise de leur fonction dans la nouvelle organisation,
- au déclenchement du processus de recrutement sur les postes vacants soit par le biais de mobilité interne ou par recrutement externe si nécessaire,
- à produire un bilan de la réorganisation à 6 mois.

Les élus CGT seront attentifs à ce qu'une nouvelle dynamique managériale, collaborative et respectueuse de tous voit le jour.

Les élus CGT ont refusé de voter sur ce dossier considérant que la collectivité n'a pas tenu ses engagements jusqu'au bout et ne donne aucune garantie sur le règlement du problème de fond soulevé par les agents dès 2015.

Vote : CGT refus de vote

CFDT-UNSA Pour

FO Abstention

2/ Projet d' amélioration de l'organisation du département Eau en Milieux aquatiques de la Direction de l'Environnement

L'impact de la loi MAPTAM et de la loi Notre, ainsi que le départ de plusieurs agents a conduit la Direction de l'Environnement à réorganiser un certain nombre de missions au sein d'un département, renommé Département Ingénierie ,Eau ,Mer et Milieux Aquatiques (DIEMMA).

Cette nouvelle organisation répondant aux évolutions réglementaires et aux attentes des agents , les élus Cgt ont émis un avis favorable.

VOTE : CGT :Pour

CFDT-UNSA : Pour

FO : Contre

3/ Plan de résorption de la précarité (Loi Sauvadet 2)

La loi déontologie du 20/04/2016 a prolongé le dispositif de résorption des contrats à durée déterminée dans la Fonction Publique Territoriale .

Pour rappel, sont concernées toutes les catégories d'agents A ,B,C en CDD ou CDI ayant 6 ans d'ancienneté entre le 31/03/2009 et le 30/03/2013.

Elle permet l'accès à la titularisation par le biais des sélections professionnelles, (hors cat C).

28 postes ont été ouverts par la collectivité correspondant aux agents remplissant les conditions requises.

La collectivité procédera de la même manière que pour la loi Sauvadet 1 .

Les élus CGT ont rappelé que les fondements de la loi Sauvadet visent à ne recourir aux CDD que dans le cadre précis d'un remplacement ponctuel.

De ce fait la CGT attend de la collectivité une perspective claire en matière de politique RH, afin de mettre un terme à la précarité au Département du Var.

Vote : CGT : Pour

CFDT-FO-UNSA Pour

4/ Points d'informations

- Renouvellement de la convention de formation professionnelle déterritorialisée Conseil Départemental/ CNFPT , Présentation des orientations
- Bilan de l'aménagement d'adaptation en alternance avec le domicile (ASSAD)

...../.....